Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20261019-2026_10_19_065-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 19 octobre 2026
Délibération N°2026-10-19-065

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique Clouin a été désigné pour remplir ces fonctions.

---

5. Vente de bois

La commune de Minihy-Tréguier met en vente le bois abattu à la suite des travaux d'aménagement du lotissement des Genêts.
La commune met en vente l'ensemble de ce bois selon les critères suivants :
Tout habitant en résidence principale sur la commune de Minihy-Tréguier pourra s'inscrire en mairie pour l'achat d'un stère de bois par foyer. Tout achat pour revente est strictement interdit.
Le bois sera débité en 50 cm ou 30 cm à la demande et, sera à prendre sur place.
Le prix est de :

- ***55€ le stère en 50 cm (0.80 m3)***
- ***65€ le stère en 30 cm (0.75 m3)***

Les billots coupés aux mêmes dimensions mais non fendus en bûches seront au même prix.
Les paiements se feront par titre émis par le trésor public.
Les inscriptions sont ouvertes en mairie. Tous les renseignements pour les jours et heures de retrait seront donnés lors des inscriptions.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la vente de bois dans les conditions définies ci-dessus.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE MINIHY-TREGUIER (Côtes-d'Armor)

Le Maire
Christian LE ROI

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

15, le bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr